

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : TEBESSA

DAIRA DE : BIR EL ATER

COMMUNE DE : BIR EL ATER

Avis D'Attribution Provisoire DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

NATIONAL AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES (après infrectuosité) N° 13/2025

– En application de l'article du la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics.

– Conformément aux dispositions de l'article 65 et 74 du décret présidentiel N°15/247. Du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics Et des délégations de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la Commune de : BIR-EL-ATER informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'avis d' appel d'offre national avec exigence de capacités minimales (après infrectuosité) N°13/2025 relatif au projet suivant:

INTULITE DE L'OPERATION: étude adaptation et suivi et réalisation d'une cantine scolaire 200 repas a l'école primaire taleb mohamed salah - bir el ater.

PROJET: réalisation d'une cantine scolaire 200 repas a l'école primaire taleb mohamed salah -bir el ater
Paru aux quotidiens nationaux: Akhbarachark ET La Nouvelle République le : 02/11/2025 ET ATARIK

NEWS Le : 05/11/2025 ET Algerie patriotique le : 06/11/2025.

Et suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis et jugement des offres en date: 18/11/2025 (PV N° 24/2025).

Prononcé l'attribution provisoire au profil de:

INTULITE DE L'OPERATION	E.T.P	NOTE D'Evaluation technique	Montant définitif de l'offre TTC	Montant définitif de l'offre TTC (après corriger)	Délai d'exécution	Critère de la sélection
INTULITE DE L'OPERATION: étude adaptation et suivi et réalisation d'une cantine scolaire 200 repas a l'école primaire taleb mohamed salah - bir el ater. PROJET: réalisation d'une cantine scolaire 200 repas a l'école primaire taleb mohamed salah -bir el ater	ENTREPRISE TRAVAUX BATIMENTS – TOUALBIA MNAOUAR –TEBESSA	<u>52.4/65</u>	<u>19.706.803.41</u> <u>dz</u>	<u>19.521.281.22</u> <u>dz</u>	<u>150</u> <u>jours</u>	<u>offre qualifiée et ACCEPTABLE)</u>
NF APC: 098412025100837 NF E.T.P: 168121100260187						

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la première parution de cet avis sur la presse ou BOMOP, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 de 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillée de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités à se rapprocher de mes services au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution de cet avis pour leur communiquer ces résultats.

Bir-El-Ater Le: 20/11/2025

Président de l'assemblée Populaire Communale par intérim